

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 : MESURES EXCEPTIONNELLES IMMÉDIATES

Laon, le 14/03/2020

Afin de mieux lutter contre la propagation du coronavirus, alors que nous sommes passés au stade 3, le Premier ministre a annoncé ce soir la **fermeture à compter de minuit, et jusqu'à nouvel ordre, des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays.**

Il s'agit notamment, **mais pas seulement**, des restaurants, cafés, cinémas et discothèques.

Les magasins et marchés alimentaires, les pharmacies, les bureaux de tabac et de presse (pour ces seules activités), les banques et les stations d'essence resteront ouverts.

Les lieux de culte pourront également demeurer ouverts mais sans rassemblement ni cérémonie.

Les transports en commun resteront également en fonctionnement, mais il est demandé de **limiter au maximum les déplacements**, en particulier interurbains.

La continuité des services publics essentiels à la vie de nos concitoyens sera également assurée.

Le périmètre plus précis de ces fermetures sera précisé rapidement mais il est demandé de **respecter strictement** ces mesures. **Le préfet de l'Aisne a d'ores et déjà mobilisé les services de police et de gendarmerie** à cette fin.

L'objectif général est de **limiter au strict minimum les interactions**, en veillant à l'application en permanence des gestes barrières.

Enfin, les élections municipales auront bien lieu demain dans les conditions prévues.

Dans cette période exceptionnelle, il nous appartient de faire preuve de **discipline individuelle et collective** et de lucidité.

Le préfet de l'Aisne compte sur le civisme de chacun afin de respecter ces consignes, dans un esprit de solidarité.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02